

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 21 mai 2012

ZAC LA CROIX  
ACHAT DE LA PARCELLE F773

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 21 mai 2012 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés :

M. Philippe SALASC, M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Jérôme CASSEVILLE, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. Jean-Marcel JOVER, Mme Sylvie CONTRERAS, Mme Anne-Marie DEJEAN, M. René GOMEZ, M. Robert POUJOL, M. Eric CORBEAU, M. Claude CARCELLER, M. Louis VILLARET, M. André YVANEZ, M. Jacques DONNADIEU, Mme Martine BONNET, M. Bernard DOUYSET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Michel COUSTOL, M. Robert SIEGEL, Mme Agnès CONSTANT, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, M. Eric PALOC, M. David CABLAT, M. Sébastien LAINE, Mme Florence QUINONERO, Monsieur Christian DOUCE, M. Pascal DELIEUZE -Mme Valérie DELVAL suppléant de M. Christian LASSALVY, M. Richard ARNAL suppléant de M. Jean-Pierre DURET, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, Monsieur François MOSSMANN suppléant de Madame Monique GIBERT

Procurations :

M. Jean-Claude MARC à M. Jacques DONNADIEU, M. Jean Pierre VANLUGGENE à M. Claude CARCELLER

Excusés :

M. Gérard CABELLO, M. Jean-François RUIZ, Mme Catherine JOSIEN

Absents :

Mme Maguelonne SUQUET, Mme Marie-Claude BEDES, M. Bernard JEREZ, M. Cyrille CADARS, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Franck DELPLACE, M. Frédéric GREZES

|             |               |              |                                     |
|-------------|---------------|--------------|-------------------------------------|
| Quorum : 23 | Présents : 36 | Votants : 38 | Pour 38<br>Contre 0<br>Abstention 0 |
|-------------|---------------|--------------|-------------------------------------|

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu la délibération en date du 19 mars 2007 par laquelle le conseil communautaire a voté favorablement pour la définition du périmètre de la ZAC La Croix, commune de Gignac

Vu que le dossier de création modifié a été approuvé le 18 avril 2011,

Vu que Monsieur et Madame THULLIEZ sont propriétaires de la parcelle F773 composée d'une habitation secondaire,

Vu que la parcelle 773 située en zone IVNA du POS, a une superficie de 1 210m<sup>2</sup> et comprend une maison avec une surface habitable de 76 m<sup>2</sup>,

Vu que Monsieur et Madame THULLIEZ souhaitent vendre leur parcelle,

Vu l'estimation de France Domaines du 23 novembre 2011, évaluant la parcelle à 165 000€ d'indemnité principale et 17 500€ d'indemnité de réemploi, avec une marge d'appréciation de 10%, soit un montant maximum possible de 200 750€,

Considérant que la Communauté de communes Vallée de l'Hérault pourrait se porter acquéreur de cette parcelle pour un montant de 190 000€,

Considérant que cette parcelle sera totalement réaménagée dans le cadre de la tranche I du projet de ZAC La Croix,

Considérant que son achat est indispensable pour mener à bien l'opération d'aménagement du Cœur de Z.A.C,

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,**

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

**DÉCIDE**

**à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- d'acquérir, conformément à l'avis de France Domaines, la parcelle F773 d'une superficie de 1 210m<sup>2</sup> appartenant à M. et Mme THULLIEZ, pour un montant total de 190 000 euros, comprenant 165 000 € d'indemnités principales et 25 000 d'indemnités de réemploi,
- de prendre en charge les frais de déménagement, après validation d'un des trois devis présentés par les conjoints Thulliez,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

Transmission au Représentant de l'Etat  
N° 642 le 29/05/12  
Publication le  
Notification le  
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE  
Gignac, le  
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20120521-lmcl | 4790-DE-I-I  
Le Président de la communauté de communes  
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes







DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA REGION  
LANGUEDOC-ROUSSILLON ET DU DEPARTEMENT DE L'HERAULT



**BRIGADE D'ÉVALUATION.**

Centre administratif CHAPTAL – bureau 375

34953 MONTPELLIER CEDEX 2

Réception sur rendez-vous

Affaire suivie par Monique Violla.....

téléphone : 0 467 226 266

télécopie : 0 467 226 269

Courriel : monique.violla@dgfip.finances.gouv.fr

**Objet:** - Demande d'évaluation. Dossier suivi par Mme. E POURCEL  
et Uriane DE BARGUE

Vos réf : L1108-19

**Référence:** dossier n°2011-114V1715

**1-Service consultant :** Voir cadre adresse ci-dessus.

**2-Propriétaire(s) présumé(s) :** Mme THULLIEZ

**3-Situation locative :** Biens évalués libres

**4-Description sommaire des biens :**

Il s'agit de la parcelle cadastrée section F 773, d'une contenance de 1210 m<sup>2</sup> avec maison d'habitation et garage, en bon état d'entretien.

**5-Réglementation d'urbanisme :**

ZAC LA CROIX.

**6-Valeur vénale de l'immeuble:**

Montant de l'indemnité principale : 165 000 € H.T.

Montant de l'indemnité de rempli : 17 500 €

Avec marge d'appréciation de 10%

**7-Durée de l'avis.** L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans un délai d'un an.

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des trésoreries générales territorialement compétentes de la Direction Générale de la Comptabilité Publique. En outre, il vous appartient d'en informer le(s) propriétaire(s) concerné(s).



**COMMUNAUTÉ de COMMUNES**  
**De la VALLEE DE L'HERAULT**  
**BP 15**  
**34150 GIGNAC**

Pour l'Administratrice générale  
des Finances Publiques,  
Par délégation,  
Le Contrôleur Principal  
Monique VIALLA

MINISTÈRE DU BUDGET  
DES COMPTES PUBLICS  
DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

Commune de Gignac

### Z.A.C LA CROIX - Achat de la parcelle F 773



 Périmètre de la Z.A.C. Statut des acquisitions

 Biens achetés

 Biens en cours d'achats : en préparation chez le notaire

 Biens en cours d'achats : parcelles proposées à l'achat au Conseil communautaire

 Biens en cours d'achats : accord de vente obtenu

1 = 2 500